

## Compte-rendu de la CAP des Inspecteurs du 14 novembre 2018

### **SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :**

Natacha GAUDEVIN (DDPP Puy de Dôme) ; Grégory CUQ (DDCSPP Tarn et Garonne) et Anne-Marie ROBUSTI (DDCSPP Hautes-Alpes).

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2018 ;
- Examen des candidatures à l'emploi d'Inspecteur Expert ;
- Examen d'un recours en évaluation au titre de l'année 2017 ;
- questions diverses.

### **Déclaration liminaire des élus SOLIDAIRES CCRF & SCL**

*Madame la Présidente,*

*Depuis plusieurs années, la DGCCRF a très fortement réduit le volume des contrôles d'affichage des prix du carburant, au motif que le faible enjeu pour le consommateur ne justifiait plus une forte mobilisation de ses services. Or, une dépêche AFP nous informe que M. Le Maire a récemment annoncé la volonté du gouvernement de veiller "notamment avec la DGCCRF au respect des engagements par les industriels comme par les distributeurs" de répercuter au consommateur la baisse du prix du baril de pétrole.*

*Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui illustre l'utilité des missions réalisées par notre administration, et sa capacité à être mobilisée sur de nombreux domaines.*

*Ainsi nous souhaitons savoir où en sont les réflexions sur le périmètre de nos missions et notamment les discussions annoncées avec le ministère de l'Agriculture ? Avez-vous des informations sur les prochaines étapes du calendrier d'AP 2022 ?*

*SOLIDAIRES défend le maintien des missions de la DGCCRF tout en demandant les effectifs et les moyens matériels pour les réaliser.*

*En matière de ressources humaines, vous aviez évoqué lors de la précédente CAP, votre souhait de faire évoluer certaines pratiques, par exemple la modification du calendrier et des modalités de mutation. SOLIDAIRES demande le calendrier des réunions prévues pour 2019.*

*Les élections professionnelles du mois prochain vont être l'occasion de renouvellement de mandats. Les élus SOLIDAIRES remercient tous les participants pour le travail accompli durant ces 4 années.*

*Cette CAP est la dernière d'une mandature qui aura vue de nombreux changements et évolutions pour les agents CCRF et le bilan n'est pas particulièrement glorieux :*

- *La baisse régulière et continue des effectifs ;*
- *L'absence de grade de débouché pour les Inspecteurs ;*
- *Le non-traitement des difficultés du reclassement et de l'enjambement des B en A avant 2007 ;*
- *La dégradation continue des conditions de travail, qui se constate notamment à travers l'augmentation du nombre de recours en CAP comme, par exemple, à la DIRECCTE Ile de France.*

*Quelles sont les actions envisagées par la direction générale pour rétablir la sérénité au travail ?*

## Réponses de l'administration aux déclarations liminaires

- **Missions de la DGCCRF**

Mme OUDOT a rappelé la tenue d'un Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF le jeudi 15 novembre 2018 (lendemain de la CAP) ainsi que celui d'un CT des DDI qui se penchera sur ces questions. Nos interrogations seront transmises à la Directrice Générale et discutées avec les organisations syndicales.

Cependant, la Direction Générale ne dispose pas à ce jour de tous les éléments structurants de cadrage sur le périmètre des missions.

Les remontées des préfets de région sont en cours, suite au (pseudo selon SOLIDAIRES) dialogue social qui a été organisé (dans l'urgence) dans les différentes structures hébergeant des agents de la CCRF.

Il a été rappelé que l'évolution des missions aurait dû être actée en début d'année 2018 et que l'arrivée de la circulaire de juillet a encore retardé les échéances. De plus, l'empilement des avis demandés (directeurs, préfets de départements, préfets de régions, ...) complique l'exercice. Les arbitrages seraient pris avant la fin de l'année, ce qui semble ambitieux.

Par ailleurs, Bruno Le Maire s'est saisi de la question des missions en lien avec le ministère de l'agriculture.

Enfin, bien que les modalités ne soient pas arrêtés, la fusion des BOP 307 (fonctionnement des préfectures) et BOP 333 (fonctionnement des DDI et des DIRECCTE), est en cours et le fonctionnement des DDI et DIRECCTE passera sous gestion du ministère de l'Intérieur.

**SOLIDAIRES** espère que cette fois, la DGCCRF sortira gagnante (ou pour le moins non-perdante) d'un arbitrage mais regrette amèrement le passage du budget de gestion des DDI et des DIRECCTE sous le joug du ministère de l'Intérieur. Les cadres dirigeants (emplois DATE) viennent également de passer du Premier Ministre au ministère de l'Intérieur, ceci présagerait-il un glissement des agents vers le ministère de l'Intérieur ?

**Il faut cesser de laisser les agents dans l'incertitude qui n'a que trop duré, qui génère des tensions et du stress dont l'administration ne semble toujours pas prendre la mesure.**

- **Effectifs de la DGCCRF**

Cette question doit être abordée au CTPM du 15 novembre 2018 mais il nous a été rappelé que la dotation en effectif de la DGCCRF est votée en loi de finances.

Mme Oudot a indiqué que le ministre s'est exprimé sur nos effectifs et qu'elle ne souhaite pas « le paraphraser ni le contredire ».

- **Modification du PNE 2019**

La Direction Générale souhaite que les contrôles soient renforcés vers plus de qualitatif et donc moins de quantitatif. La réorientation est en cours pour l'établissement du PNE 2019. Cette modification doit permettre aux actions de la DGCCRF d'avoir plus d'impact, dicit Mme Oudot, et devrait être significative en terme de baisse du nombre de contrôles demandés aux agents.

**SOLIDAIRES** regrette l'habillage « subtil » de la direction générale pour répondre à la baisse des effectifs de la DGCCRF.

- **Grade de débouchés des inspecteurs**

D'après la directrice des ressources humaines, l'emploi d'Inspecteur Expert se rapproche d'un grade de débouché, et l'ancienneté n'est pas le seul critère de choix. En effet, elle tiendra compte des avis des directeurs régionaux pour l'établissement de la liste de l'administration.

Mme Oudot a bien compris que les organisations syndicales sont opposées aux IE Encadrants mais elle considère que la présence d'un IE encadrant est mieux que l'absence d'encadrement pour les agents CCRF car le nombre d'Inspecteurs Principaux est limité.

Néanmoins, elle ne cache pas son désaccord sur l'organisation d'une CAP pour la nomination des Inspecteurs Experts.

Certes, cette CAP n'est pas statutaire mais elle avait été mise en place pour permettre une discussion entre l'administration et les organisations syndicales et gérer l'emploi d'IE au plus proche d'un grade de débouchés.

#### • **Calendrier 2019 des mutations**

Suite à la sortie d'une circulaire DGAFP du 11 juillet 2018 sur le rapprochement des calendriers annuels de gestion des mutations dans les DDI, des groupes de travail devraient être mis en place courant de l'année prochaine.

A ce jour, aucun calendrier n'est fixé et la campagne des mutations devrait être maintenue sur le même modèle qu'en 2018.

### **1°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA CAP DU 8 MARS 2018**

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

### **2°/ ETABLISSEMENT DE LA LISTE DE NOMINATION AU GRADE D'INSPECTEUR EXPERT AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Elle a fait l'objet d'un envoi séparé dès la fin de la commission - Cf. Mess2018-43 (1) du 14 novembre 2018.

L'IN/2A/RH/08 du 19/06/2018 prévoyait les modalités de nomination à l'emploi d'Inspecteur Expert de la CCRF : **39 emplois** (à la résidence, sur place) **ouverts** en DDI, DIRECCTE, DIECCTE, Administration Centrale et SCN au titre de l'année 2018, **prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018**.

**Pour rappel**, 8 emplois d'Inspecteurs Experts encadrants ont été ouverts par l'IN/2A/RH/009. 4 IE encadrant avaient nommés lors de la CAP de juin dernier.

#### **Conditions de promouvabilité :**

- être Inspectrice ou Inspecteur de la CCRF et être au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de sa nomination au moins au 8<sup>ème</sup> échelon de son grade et justifier d'au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade.

#### **OU**

- Etre fonctionnaires appartenant à d'autres corps ou cadres d'emploi de catégorie A qui, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur nomination, ont atteint au moins l'indice brut afférent au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'Inspecteur de la CCRF et qui, à cette même date, justifient d'au moins cinq ans de services effectifs dans des fonctions relevant des domaines d'intervention de la DGCCRF.

- **447 agents étaient promouvables ;**

- **251 agents ont fait acte de candidatures recevables :** 11<sup>ème</sup> échelons 63 agents, 10<sup>ème</sup> échelon 61 agents, 9<sup>ème</sup> échelon 66 agents et 8<sup>ème</sup> 61 agents.

#### **Difficultés récurrentes**

➤ Les élus ne disposent que du compte-rendu d'évaluation de l'année N-1, ce qui n'est absolument pas le reflet de l'antériorité des missions exercées ;

➤ L'administration ne s'écarte pas du classement des chefs de pôle C.

#### **Etude des dossiers lors de la préparation de la CAP :**

Conformément aux critères retenus par le bureau national, les élus SOLIDAIRES ont examiné tous les documents de candidature des agents au 11<sup>ème</sup> échelon. Ils se sont également attachés à consulter d'autres dossiers susceptibles d'être évoqués.

L'hétérogénéité dans le mode d'évaluation des supérieurs hiérarchiques, tant sur les compétences requises pour une même fonction que celles mises en œuvre ainsi que les « profils croix » sont difficiles à comparer et rend délicat l'interprétation phraséologique.

#### **Déroulement de la CAP :**

L'administration et toutes les organisations syndicales ont proposées des listes de 39 noms. Le croisement de ces listes « Administration et OS », a permis de retenir d'office 14 noms.

**C'est ensuite que les choses se compliquent** : Il restait notamment :

Pour les organisations syndicales : 18 agents au 11<sup>ème</sup> échelon, inscrits en commun sur les trois listes,

Pour l'administration : 10 agents aux 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> échelons, âgés de 52 ans et moins !!

**Pour SOLIDAIRES, l'emploi d'IE doit être porté comme un grade de débouché** afin que les agents ayant atteint l'échelon terminal aient encore des perspectives d'évolution et ne plafonnent pas jusqu'à leur départ en retraite. C'est essentiel pour maintenir de la motivation dans l'exercice de nos missions, qui sont déjà mises à mal par les temps qui courent.

**Mais tout ceci, l'administration ne l'entend pas de cette manière. Mme Oudot, très poliment écoute et comprend (dit-elle) nos revendications, mais elle reste INFLEXIBLE.**

Une suspension de séance plus tard, puis la pause déjeuner passée, l'administration a finalisé de façon unilatérale la liste.

**Seulement 4 agents sont issus exclusivement des listes syndicales**, des miettes au regard des 21 autres issus uniquement de la liste de la DG.

**SOLIDAIRES dénonce le diktat du classement transmis par les régions, qui ne laisse pas de latitude d'initiative lors des débats en CAP.**

A ce rythme, le nombre d'agent à inscrire les années à venir va se réduire considérablement puisque les emplois sont bloqués pendant 10 à 15 ans (voire plus), jusqu'à la retraite de leur titulaire.

**Les Inspecteurs Experts sont reclassés**, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2018, à un indice égal ou immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient dans le grade d'Inspecteur, et conservent l'ancienneté acquise dans leur échelon lorsque l'augmentation de traitement est inférieure à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon dans leur ancien grade.

Inspecteur		
Echelon	Indice	
	2019	2020
11	669	673
10	640	640
9	595	605
8	565	575

Ancienneté reportée
SA
AA
AA
SA

Inspecteur Expert		
Echelon	Indice	
	2019	2020
3	685	690
2	645	650
1	605	605
1	605	605

SA = Sans ancienneté

AA = Ancienneté Acquise

### **3°/ RECOURS EN EVALUATION, EXAMEN D'UN DOSSIER ANNEE 2017**

Un recours a été examiné lors de cette CAP, il portait sur la révision des éléments phraséologiques et des items (compétences mises en œuvre). Le vote a été fractionné.

- Concernant les éléments phraséologiques : AVIS NEUTRE
- Concernant les compétences mises en œuvre : AVIS NEUTRE

**Les élus SOLIDAIRES ont fait part de leur forte inquiétude au regard du climat social qui se détériore dans le service concerné et mis l'accent sur la nécessité d'engager un dialogue permettant de désamorcer rapidement les tensions.** A cette fin, les élus SOLIDAIRES ont clairement demandé si le bureau du personnel de la DG, avait pris la mesure des problèmes et quelles propositions étaient faites.

A ce jour, et malgré plusieurs recours dans le même service, aucune initiative de la DG pour analyser ce sujet. Mme Oudot a conclu « *qu'il fallait faire un point* » avec le chef du pôle C concerné.

## 4°/ QUESTIONS DIVERSES

### • Mutations complémentaires

Quelques demandes de mutations ont été analysées. Un agent a obtenu satisfaction pour rejoindre la DDPP 69 au 31/12/2019 (Cf. message 2018-43 (1)).

Deux situations sont encore en discussion, l'administration prendra contact directement avec les agents concernés.

### • Les élus SOLIDAIRES ont saisi l'Administration Centrale sur plusieurs autres points :

1/ Refus d'autorisation de cumul d'activité d'un agent souhaitant enseigner, sur son temps de congés, en IUT.

L'administration va se rapprocher de lui.

2/ Modalités de décompte des années effectuées en tant que contractuel dans la fonction publique au regard des règles applicables en matière de mutation.

Il semble exister des ambiguïtés d'interprétation sur la formulation « *Ancienneté de services depuis l'entrée dans la fonction publique* » mentionnée dans l'IG 2010-01 et date de « *nomination premier emploi fonction publique en qualité de fonctionnaire* » mentionnée dans l'application MUTATION.

L'administration s'est engagée à vérifier ce point et l'expliciter pour la prochaine CAP d'établissement des tableaux de mutation.

3/ Nouvel indice économique utilisé dans le processus de dialogue de gestion pour le calcul des effectifs, quelle transparence en matière d'effectifs cibles sera faite ?

Mme Oudot a indiqué qu'effectivement un nouvel indice était utilisé (basé sur la population, le nombre d'entreprise, le nombre d'emploi et le PIB). En pratique, les données brutes générées sont modulées suivant les situations, car les chiffres issus de l'indice n'auraient aucun sens s'ils étaient diffusés tels quels.

Lorsque les effectifs cibles des directions seront finalisés, Mme Oudot n'est pas opposée à les communiquer à l'ensemble des agents.

4/ Scolarité initiale à l'ENCCRF, où en sont les réflexions en cours ?

Mme Oudot a confirmé qu'un groupe de travail devait se réunir prochainement sur le sujet, avec comme premier objectif de dresser un état des lieux. Elle convient que des évolutions de la formation initiale à l'ENCCRF semblent nécessaires compte tenu de celles intervenues dans la Fonction Publique.

Par ailleurs, les non-titularisation intervenues ces dernières années, ne sont satisfaisantes pour personne et doivent être analysées à tous les niveaux.

**La prochaine CAP devrait se tenir le 24 janvier 2019**

(Etablissement des tableaux de mutation 2019)



### SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :

Natacha GAUDEVIN - DDPP Puy-de-Dôme - 04 43 57 10 83

[natacha.gaudevin@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:natacha.gaudevin@puy-de-dome.gouv.fr)

Grégory CUQ - DDCSPP Tarn et Garonne - 05 63 21 18 23

[gregory.cug@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:gregory.cug@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Anne-Marie ROBUSTI - DDCSPP Hautes-Alpes - 04 92 22 22 41

[anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr)